

LOGEMENT ET TRANSPORT

<u>Fonds social formation (Région Nouvelle-Aquitaine)</u>	« Aide pour le règlement des dépenses de logement et/ou de transport. Aide d'un montant maximal de 1000 € qui vise les apprenants confrontés à une situation d'urgence ou à des difficultés sociales ou financières majeures liées à des événements non prévisibles à l'entrée ou en cours de formation, pouvant entraîner la rupture de la formation ».
<u>Fonds d'aide à la mobilité vers l'emploi</u>	« Vous êtes sortis de formation depuis moins de 6 mois et avez trouvé un emploi éloigné de votre domicile ? Avec le Fonds d'aide à la mobilité vers l'emploi, la Région Nouvelle Aquitaine peut vous aider dans votre projet de mobilité en participant à vos frais de logement et/ou de transport. »
<u>Abonnement Élève-Étudiant-Apprenti (SNCF)</u>	« Vous êtes élève de moins de 21 ans, étudiant de moins de 26 ans ou apprenti de moins de 29 ans ? Vous effectuez au moins un trajet AR par semaine sur votre parcours domicile-lieu d'étude ou d'apprentissage ? Profitez des offres qui vous sont réservées. »
<u>Tarifs adaptés (car et TER) pour les - de 28 ans (Région Nouvelle-Aquitaine)</u>	« Vous êtes apprenti, étudiant, scolarisé dans un établissement loin de chez vous, en service civique ou jeune actif ? Vous avez moins de 28 ans ? En car ou en TER, des tarifs existent pour vous permettre de vous déplacer à moindre coût. »